

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2012 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier  
Madame Ginette Lamoureux

Monsieur Jean-Pierre Chalifoux  
Madame Lucienne Fortin  
Madame Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente



#### ASSISTANCE

Mesdames Claudette Lyrette, Hélène Hubert, Patricia Dionne, Annette Côté, Reine Simard, Carole Robichaud, Martine Coulombe, Émilienne Désabrais et Fernande Leroux

Messieurs Édouard Langevin, Gaston Guindon, Jean-Claude Lyrette, Gilles Lyrette, Rhéaume Lyrette, Guy Gendron, Benoît Brunet, Claude Charlebois, Vianney Cloutier, Richard Courville, Éric Pauzé et Jacques Pelchat



## ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 16 janvier 2012
- 4. Adoption des comptes et rapports**
  - 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de janvier 2012
  - 4.2 Adoption des comptes à payer du mois de janvier 2012
  - 4.3 Acceptation des dépenses incompressibles pour l'exercice 2012
  - 4.4 Acceptation de l'envoi à notre Aviseur légal pour recours judiciaires pour percevoir les taxes municipales dues
- 5. Correspondance**
  - 5.1 Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki / demande d'appui à leur demande pour les travaux de parachèvement de l'Autoroute A-5
  - 5.2 Commission municipale demande d'exemption de taxe pour le Camp des Bouleau de l'Association d'églises évangéliques au Québec
  - 5.3 Réseau petit pas demande d'accès au Centre Jean-Guy Prévost pour faire bouger les enfants une journée en février, mars et avril entre 9h45 et 10h15
  - 5.4 Hydro-Québec demande pour la vente d'une partie de lot à la Pourvoirie Caron

## **6. Invitation / formation / information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don / adhésion**

- 6.1 Élèves de la municipalité de Grand-Remous (souper spaghetti le 23 février 2012) demande d'aide financière pour voyage de fin d'année ( 3 jours au Camp de jeune)
- 6.2 Organisme de Participation des parents (OPP) demande d'aide pour l'achat de livres pour la bibliothèque scolaire

## **7. Incendie / Sécurité civile**

- 7.1 Entériner la dépense pour la réparation du camion incendie auto pompe 8 793.41\$ taxes incluses
- 7.2 Entériner frais de déplacement pour envoi du camion auto pompe chez Équipements d'incendie Levasseur Inc. au montant de 592.59 \$
- 7.3 Achat et installation d'un support pour suspendre les habits des pompiers coût estimé par le Centre de débosselage et de peinture Alain Lafontaine 339.59\$ taxes incluses

## **8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement**

### **9. Voirie**

- 9.1 Achat abat poussière avec l'UMQ

### **10. Hygiène du milieu**

### **11. Loisirs, Culture et Tourisme**

- 11.1 Aménagement de la bibliothèque
- 11.2 Achat de l'ordinateur tactile
- 11.3 Guide touristique des Hautes Laurentides publicité de notre municipalité 760\$
- 11.4 Guide touristique officiel de notre MRC une page
- 11.5 Loisir Sport Outaouais renouvellement d'adhésion avril 2012 à Mars 2013 204.94\$
- 11.6 Agriculture Pêcherie et Alimentation Québec constatation de non-conformité

## **12. Autres sujets et documents le cas échéant**

- 12.1 Reporter assemblée du lundi 5 mars au lundi 12 mars
- 12.2 Majoration de 2.5% du salaire de la directrice générale pour l'année 2012
- 12.3 Salaire pour les employés d'élection
- 12.4 Présentation d'une demande de subvention salariale pour une secrétaire réceptionniste

## **13. Période de questions**

## **14. Levée de l'assemblée**



### **2012-G-0602-01**

#### **Ouverture de la présente assemblée**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012- G-0602-02**

**Adoption de l'ordre du jour**

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour et le sujet suivant est ajouté

12.5 Formation sur la loi sur l'accès à l'information et les nouvelles obligations des directeurs généraux à Gatineau

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout de l'item 12.5

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602 - 03**

**Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 16 janvier 2012**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée générale du 16 Janvier 2012 soit adopté tel que rédigé

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-04**

**Approbation des comptes payés durant le mois de janvier 2012**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de janvier 2012 pour la somme de 4 013.41 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-05**

**Approbation des comptes payables du mois de janvier 2012 + supplément**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de \$ 57 043.49 \$ ainsi qu'un supplément remis à l'assemblée au montant 45 355.97 \$ le tout tel que détaillé sur les listes soumises à cet effet et autorise la directrice générale à les payer.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-06**

**Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice 2012**

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2012 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces dites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2012 adopté par la municipalité de Grand-Remous;

**Considérant** que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2012 adopté par la municipalité de Grand-Remous, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale, fédérale et syndicale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'électricité, d'huile à chauffage, carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C. et d'entente intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.**

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-07**

#### **Perception de taxes municipales et comptes à recevoir impayés**

**Attendu que** plusieurs débiteurs sont en défaut de payer des comptes dus à la municipalité

**Attendu qu'** il est dans l'intérêt de la municipalité de mandater notre Aviseur légal Me Rino Soucy afin d'entreprendre à l'encontre des débiteurs en défaut les recours judiciaires qui s'imposent de façon à percevoir tous comptes dus à la municipalité supérieur à 100\$;

**En conséquence,** le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous mandate Me Rino Soucy afin d'entreprendre à l'encontre des propriétaires, occupants ou possesseurs des immeubles identifiés par les comptes de taxes et / ou comptes à recevoir qui accompagnent cette résolution, une action afin de percevoir les montants dus. Et autorise mesdames Betty McCarthy directrice générale et Monique Paiement secrétaire administrative à signer pour et au nom de la municipalité, tout document utile et nécessaire à la présente.

**Note: Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-08**

#### **Demande d'appui par la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité appuie la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki dans leur demande auprès du Ministère tant Fédéral que Provincial pour que soient complétés au plus vite, de manière urgente et prioritaire, les travaux de parachèvement de l'Autoroute A-5.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**2012-G-0602-09**

**Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières par Camp des Bouleaux de l'Association d'églises baptistes évangéliques au Québec**

Considérant la demande d'exemption de taxes de l'église évangélique baptiste

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le conseil s'oppose à la demande d'exemption de taxes pour le motif suivant :

La demande ne rencontre pas les critères de l'article 243.8 de la loi sur la fiscalité municipale LRQ ch. F 2.1 et de la jurisprudence en semblable matière;

Que le conseil donne le mandat à Me Rino Soucy, du cabinet Dunton, Rainville de représenter la Municipalité dans le présent dossier de demande d'exemption de taxes;

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-10**

**Demande présentée par Réseau Petits Pas pour accès à la salle du Centre Jean-Guy Prévost**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte de laisser gratuitement la salle du Centre Jean-Guy Prévost pour les activités présentées par Réseau petits pas Centre de la petite enfance. Il faudra bien entendu que la salle soit disponible.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-11**

**Vente d'une partie de lot par Hydro-Québec à la Pourvoirie Caron**

**Considérant** que la partie du lot 4 118 469 du cadastre du Québec ou est située la pourvoirie Caron, ce dit terrain appartient à Hydro-Québec;

**Considérant** qu'Hydro Québec consent à vendre ce lot à la Pourvoirie Caron

**En conséquence,** la conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous ne s'objecte pas à ce qu'Hydro-Québec vende le lot 4 118 469 à la pourvoirie Caron.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-12**

**École Sacré-Cœur de Grand-Remous organisation d'un souper spaghetti**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu qu'une lettre soit envoyée aux élèves de l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous les avisant que la municipalité ne participera pas à leur demande de don pour leur voyage de fin d'année, étant donné que des billets sont vendus dans toute la municipalité.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-13**

**Demande d'aide pour achat de livres**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité participe pour un montant de 50\$ à l'organisme de Participation des Parents afin que ceux-ci puissent faire l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-14**

**Entériner la dépense pour la réparation du camion incendie auto pompe  
8 793.41\$ taxes incluses**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu d'entériner la facture présentée par Équipements d'incendie Levasseur inc au montant de 8 793.41\$ pour la réparation du camion pompe-citerne 2 500 gallons.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-15**

**Entériner frais de déplacement pour envoi du camion auto pompe chez  
Équipements d'incendie Levasseur Inc.**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les frais de déplacement pour avoir été à St-François du Lac pour faire réparer le camion pompe-citerne 2500 gallons au montant de 592.59\$ soient payés.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-16**

**Achat et installation d'un support pour suspendre les habits des pompiers**

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par Le Centre de débosselage et de peinture Alain Lafontaine pour faire l'installation d'un support pour suspendre les habits des pompiers dans le camion poste de commandement au coût de 339.59\$.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-17**

**Achat abat- poussière avec le regroupement d'achats de l'UMQ**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité participera au regroupement d'achat avec l'UMQ pour l'achat d'abat-poussière

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-18**

**Achat d'un ordinateur tactile pour la bibliothèque**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité demande une soumission pour l'achat d'un ordinateur tactile, soit chez DL informatique, Gyva boutique de bureau et chez Ameublement Branchaud.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-19**

**Publicité dans le guide et carte touristique des Laurentides**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité accepte de placer une publicité dans le guide et carte touristique des Laurentides au coût de 873.81\$ taxes incluses.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-20**

**Publicité dans le guide touristique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité accepte de placer une publicité d'une ½ page dans le guide touristique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au coût de 826.31\$ taxes incluses.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-21**

**Renouvellement d'adhésion / membre loisir Sport Outaouais**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité renouvelle l'adhésion / Membre 2012-2013 Loisir Sport Outaouais au coût de 204.94\$.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-22**

**Rapport d'inspection du Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation Québec**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que suite à un rapport d'inspection concernant certaines constatations de non-conformité dans les cuisines du Centre Jean-Guy Prévost, la municipalité prenne les informations nécessaires auprès du ministère pour remédier à ces constatations.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-23**

**Assemblée générale du mois de mars reportée**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que l'assemblée générale du 5 mars sera reportée au lundi 12 mars 2012.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-24**

**Majoration de 2.5% du salaire de la directrice générale pour l'année 2012**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le salaire de la directrice générale madame Betty McCarthy soit majoré de 2.5% pour l'année 2012.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2012-G-0602-25**

**Salaire Élection**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité accepte le tarif suivant pour le salaire du personnel électoral comme suit

Scrutateur	13\$ de l'heure
Secrétaire	12\$ de l'heure
Primo	14\$ de l'heure
Table vérification	12\$ de l'heure
Présidente de la table	13\$ de l'heure
Reviser de la liste électorale	13\$ de l'heure
Secrétaire liste électorale	13\$ de l'heure

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-26**

**Présentation d'une demande de subvention salariale**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la directrice générale madame Betty McCarthy soit autorisée à présenter et à signer une demande de subvention salariale auprès de Emploi Québec pour l'engagement d'une personne à titre d'aide (bureau municipal et clinique médicale) pour une période de 26 semaines. Il est également résolu que les frais marginaux de ce programme soient absorbés par la municipalité.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2012-G-0602-27**

**ADMQ formation pour les directeurs généraux**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la directrice générale madame Betty McCarthy soit autorisée à assister à la formation sur la loi de l'accès à l'information et les nouvelles obligations des directeurs généraux qui se tiendra à Gatineau le 8 mars prochain le coût d'inscription de 298.93\$ taxes incluses plus les autres frais reliés à ce déplacement.

**Note** Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Période de questions**

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 19 heures 30

**2012-G-0602-28**

**Fermeture de la présente assemblée**

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 19 heures 35 que la présente assemblée soit fermée.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.**

**La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Yvon Quevillon  
Maire

Betty McCarthy  
Directrice générale

